Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212902506-20260428-CM2026_032-DE

Conseil Municipal du 28 avril 2026
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie JAOUEN
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ

Date de la convocation : **15 avril 2026** Affichage de la convocation : **15 avril 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 28 avril 2026 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU, Gillian SALHI, Muriel SCHWARTZ.
Etai(en)t représenté(s) : -
Etai(en)t absent(s) : : Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN.

Délibération CM 2026_032
Budget annexe Eco-lotissement : Adoption du budget primitif 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget prévisionnel de l'Eco-lotissement pour l'exercice 2026 sur les bases suivantes :

Fonctionnement	**RECETTES**	**BP 2026**
	7015 Vente de terrains aménagés	0,00 €
	71355- 042 variation de terrains aménagés	111 410,99 €
	757348 Prise en charge du déficit	11 296,59 €
	757348 Compensation budget ppal prix vente/revient	0,00 €
	75888 Autres charges courantes	5,00 €
	TOTAL	**122 712,58 €**
	DEPENSES	**BP 2026**
	002 - Déficit de fonctionnement reporté	11 296,59 €
	6045 études-travaux (terrains à aménager)	0,00 €
	65888 Autres charges courantes	5,00 €
	71355-042 Variation du stock (BP principal)	
	71355-042 variation de stocks aménagés	111 410,99 €
	TOTAL	**122 712,58 €**
Investissement	**RECETTES**	**BP 2026**
	001 Solde d'investissement reporté	11 297,65 €
	168748 Versement budget principal	
	3555-040 terrain à aménager	111 410,99 €
	TOTAL	**122 708,64 €**
	DEPENSES	**BP 2026**
	168748- Dettes autres communes	11 297,65 €
	3555-040 Reprise stocks	
	3555-040 Terrains aménagés	111 410,99 €
	TOTAL	**122 708,64 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212902506-20260428-CM2026_032-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant le projet de budget primitif 2026 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE, au niveau du chapitre, le budget primitif de l'Eco-lotissement pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Marie JAOUEN

Le secrétaire de séance,
Yves LÉVÉNEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.